



2, place des Allobroges - 38200 Vienne
mjcvienna.ludothèque@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

PARTICULIERS

Saison 2017 / 2018

Article 1 Règles de Vie

La ludothèque est un espace collectif dans lequel chacun respecte le jeu de l'autre :

- Les grands font attention aux plus petits.
- Les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands.
- Les adultes n'envahissent pas les espaces de jeu des enfants.

Il est également demandé de quitter les chaussures sur les tapis.

Article 2 – Adhésion

L'accès à la ludothèque de Vienne, au Ludomobile et à la Ludothèque de Pont-Evêque ne peut se faire qu'après avoir souscrit une adhésion auprès de la MJC de Vienne ou des MJC de l'Isère Rhodanienne (Chasse-sur-Rhône; Estrablin, Seyssuel, Serpaize).

L'adhésion est valable un an, de Septembre à Août.

Le montant de l'adhésion est de 16€ par famille ou assistante familiale, 10€ par adulte seul, 6€ par enfant seul (+ de 8 ans)

Une carte d'adhérent avec code à barres vous est remise lors de votre inscription. Vous êtes priés de la présenter à chaque visite et de la conserver d'une année sur l'autre.

Article 3 - Responsabilité

**La ludothèque n'étant pas une garderie,
Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

Les enfants de 8 ans et + peuvent venir jouer sur place durant 1 heure maximum,
mais ils restent sous la responsabilité des parents.
(Autorisation parentale à remplir auprès des ludothécaires).

La ludothèque se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des
enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu
et le non-renouvellement de l'adhésion.

Article 5 - Jeu sur place

**A chaque visite, les adhérents sont priés de venir se signaler
auprès des ludothécaires.**

Chaque usager bénéficiant d'une adhésion à la MJC peut fréquenter la
ludothèque de Vienne, le ludomobile et la ludothèque de Pont-Evêque
aussi souvent qu'il le souhaite, sans limite de temps.

Toutefois, en cas de dépassement de l'effectif maximum fixé
par la commission de sécurité (**33 personnes**),
les premières familles arrivées seront invitées à quitter la ludothèque.

Nous invitons les usagers à :

- * **quitter les chaussures sur les tapis**
- * **à ranger les espaces de jeu au moment du départ.**

L'accès aux étagères de jeux de société est réservé aux + 6 ans.
Seuls les jeux de société et les puzzles peuvent être utilisés en salle.
Après chaque utilisation, vous êtes priés **de vérifier et de ranger correctement**
les jeux utilisés. Vous êtes priés de les déposer sur l'étagère prévue à cet effet.

Les ludothécaires sont à votre disposition pour tout conseil.

**Nous demandons aux adhérents de commencer le rangement des
jeux et espaces de jeux 15 min avant la fermeture.**

Pour signaler ce moment, une musique d'avertissement sera diffusée.